



Accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR)

et autres travaux

jeudi 8 mars 2018

Les paroisses de Sèvres font exécuter, depuis le 5 février, des travaux de mise en sécurité, d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) et d'aménagement de l'église Notre-Dame-des-Bruyères, de sa crypte et de ses salles paroissiales.

Après une longue période d'études préalables, une première tranche de travaux indispensables pour assurer la conformité aux normes de sécurité et d'accueil des personnes à mobilité réduite va être engagée. Elle comprend trois postes principaux :

1. Sécurité incendie pour un budget de 63 000 € : isoler les locaux à risque d'incendie, modifier certains accès et issues de secours, installer un système de désenfumage dans la crypte, mettre en conformité les installations électriques de la crypte et de l'église, y installer un éclairage de sécurité, installer des alarmes sonore et lumineuse...
2. Accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite pour un budget de 43 000 € : créer un sanitaire en rez-de-chaussée (salle paroissiale), faciliter et/ou sécuriser les accès à l'église et les escaliers de la crypte (pose de mains courantes, pose sur les bords de marches de bandes d'éveil à la vigilance), matérialiser une place de stationnement handicapé dans la cour...
3. Aménagements (ces travaux, s'ils sont effectués en même temps que les précédents, nous reviendront moins chers) pour un budget de 17 000 € : remplacer le faux-plafond de la crypte, qui tombe par lambeaux, rénover les marches de l'accès principal à l'église, remplacer les éclairages défectueux de l'église...

Comme vous le savez, cette église, construite grâce à la mobilisation des habitants du quartier des Bruyères dans les années 60, soit après la loi de 1905, ne peut pas bénéficier de fonds publics.

Pour ces travaux, une partie du budget est couverte grâce aux excédents dégagés par les paroisses Notre-Dame-des-Bruyères et Saint-Romain au cours des précédentes années, mais cela ne suffit pas d'autant que des aléas récents (panne de chaudière et éclatement de vitraux) ont grevé ces réserves.

Comment donner ?

- Par chèque à l'ordre de Paroisse Notre-Dame-des-Bruyères, à déposer dans le tronc au fond de l'église ou au presbytère situé 1 rue de l'Église. Vous pouvez affecter votre don à un ou plusieurs des postes de travaux cités ci dessus en l'indiquant en commentaire de votre règlement.
 - Également (pas avant janvier), par carte bancaire sur le site internet de l'Association Diocésaine de Nanterre (site sécurisé) <http://diocese92.fr/donner>
- a) Affectation : Souscriptions paroissiales
b) Sélectionner votre souscription :
Sèvres - travaux à Notre-Dame-des-Bruyères

Les dons sont déductibles du montant de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % de la somme versée.
Les chèques parvenus avant le 31 décembre vaudront pour l'année fiscale 2017.
P. Pascal Seité, curé, et le Conseil Économique